



COMMUNIQUE
Paris, le 01/10/2019

NOUVEAU BAREME DU BONUS-MALUS : UNE TAXE ANTI FAMILLE

Dimanche 29 septembre 2019, le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno LE MAIRE annonçait le durcissement au 1^{er} janvier prochain du barème de bonus-malus à l'achat d'un véhicule neuf. Une mesure inacceptable pour l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Un contexte tendu

Moins d'un an après la crise des gilets jaunes consécutive à l'envolée des prix des carburants, il semblerait que l'État n'ait pas entendu l'appel des automobilistes français pour qui les freins à la mobilité sont une véritable entrave économique à leur épanouissement. Cumulé à une mesure de rupture géographique du 80 km/h que les Français ne digèrent toujours pas, ce nouveau frein à l'accession à une automobile résonne comme une énième mesure de restriction de circulation.

Une taxe anti famille

En durcissant le barème avec un malus démarrant à partir de 110g de CO₂/km émis, l'Etat fait ainsi le choix de taxer avant tout les familles pour qui la nécessité d'un espace minimal dans l'habitacle est nécessaire. « À force de vouloir sans cesse réduire la taille des autos, l'État oublie que nous n'avons pas tous les mêmes besoins » souligne Daniel QUÉRO, président de l'association « 40 millions d'automobilistes ». « Ce barème a tout de la démesure. Le malus triple pour certaines catégories de véhicules rendant inaccessible l'investissement pour les familles » ajoute Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Une taxe sur le neuf qui fera monter mécaniquement tous les prix de l'occasion

Si le système du bonus-malus vient évidemment toucher de plein fouet le marché des véhicules neufs, il est à craindre que tous les véhicules verront dans les années à venir leurs prix augmenter. « C'est mécanique. Ce qui est acheté plus cher est vendu plus cher aussi » décrypte Pierre CHASSERAY. Ainsi, l'acquisition d'un véhicule quel qu'il soit se verra impacté indirectement par cette taxe.

Une taxe supplémentaire au 1er janvier et une autre au 1er juin ?

Si Bruno LE MAIRE profite de la cause environnementale pour taxer davantage les Français, il ne faut pas perdre de vue l'échéance du 1^{er} juin 2020, date à laquelle la nouvelle méthode de calcul des émissions de CO₂ entrera en vigueur avec la mise en place de la norme WLTP qui se veut plus proche des conditions réelles d'utilisation du véhicule. Cette méthode, plus proche des conditions de circulation, aura pour conséquence une augmentation des

valeurs de rejets. « Cela ne veut pas dire que les voitures pollueront davantage. C'est juste la méthode de calcul qui change » précise Daniel QUÉRO.

L'État a imaginé que la différence entre l'ancienne norme et la future serait de l'ordre de 25% de plus en calcul d'émissions et le barème publié pour le 1^{er} juin prochain se cale sur cette correspondance. Le bémol, c'est que cette correspondance repose sur une prévision que beaucoup d'experts auto jugent trop optimiste et ont calculé que le delta de différence entre la méthode d'aujourd'hui et celle de juin prochain pourrait être, non pas de 25% mais de 30% voire 35 %, faisant ainsi glisser des voitures vers des taux de malus qui rendraient le véhicule inaccessible. Pour simplifier, il est donc fort probable que les prix des voitures augmentent très fortement en janvier avec la hausse des taxes de malus puis en juin à cause de la mise en place du nouveau règlement WLTP au 1^{er} juin prochain. « À ce rythme-là, si ça continue, ça fera comme l'essence. Les taxes coûteront plus que le prix de la voiture » ironise Pierre CHASSERAY.

L'association « 40 millions d'automobilistes » alerte donc le Président de la République sur les conséquences sociales de cette mesure.

CONTACT :

Attachée de presse : Julie HAMEZ
presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. www.40millionsdautomobilistes.com